

NOTE D'INFORMATION

n° 21.44 – Décembre 2021

Effets de la crise sanitaire sur les études et l'emploi des jeunes de 18 à 24 ans en 2020, en France et dans les pays de l'OCDE

Ministère de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports
Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
Auteurs : Pascale Poulet-Coulibando, Luc Masson, DEPP-A1
Édition : Bernard Javet
Maquettiste : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

- En 2020, la part des jeunes de 18 à 24 ans qui ne sont pas en études et n'occupent pas d'emploi est stable par rapport à 2019 en France et dans plusieurs pays européens. En revanche, cette part augmente fortement en Amérique du Nord. Les pays où la part de jeunes ni en études ni en emploi sont en forte hausse sont ceux où les taux d'emploi de l'ensemble des 20-64 ans chutent. Les mesures de maintien dans l'emploi, telles que l'activité partielle pratiquée par de nombreux pays européens, dont la France, ainsi que des mesures spécifiques aux jeunes semblent avoir atténué, en 2020, le choc de la crise sanitaire sur le marché du travail. En France, les jeunes de 18-24 ans ont moins souvent été en emploi en 2020 qu'en 2019 mais ont été plus nombreux en études. Ces derniers ont eu moins de possibilités de financer leurs études au moyen de « petits boulots » ou d'accomplir le stage de fin d'études et la mobilité internationale prévus. En 2020, un à quatre ans après la fin des études, 28 % des peu diplômés occupaient un emploi (29 % en 2019) contre 82 % des diplômés de l'enseignement supérieur long, souvent à domicile, et 68 % des jeunes en moyenne.

► En 2020, pendant les deux premières vagues de l'épidémie de coronavirus, la production économique a été considérablement ralentie dans les pays riches de l'OCDE. Lors de précédentes crises, telles que la crise financière de 2008-2009, les emplois les plus précaires, dont ceux des jeunes entrants sur le marché du travail, ont été les plus durement et les plus rapidement touchés. Cette étude présente l'évolution de la situation des jeunes vis-à-vis du marché du travail entre 2019 et 2020 dans différents pays de l'OCDE. Le taux de chômage est un

indicateur peu pertinent pour comparer entre pays la situation des jeunes en transition entre le système éducatif et le marché du travail. En effet, la distinction entre chômeurs et inactifs est fragile **encadré**. Les difficultés d'intégration des jeunes sont donc appréhendées ici par la part des 18-24 ans ni en études ni en emploi : une augmentation de cette part indique une dégradation de la situation, alors qu'une diminution indique une amélioration. L'étude précise aussi l'évolution, en France, de la situation de ce groupe d'âge et des sortants de formation initiale.

La part de jeunes de 18 à 24 ans ni en études ni en emploi est stable en France en 2020, mais a connu de fortes hausses dans d'autres pays

En France, la part de jeunes de 18-24 ans ni en études ni en emploi, qui atteint 17,5 % en 2020, est stable comparée à celle de 2019. Elle est également quasi stable dans plusieurs pays européens, au Danemark, en Belgique, Lettonie et Suisse (-0,7 à -0,1 point), et en Autriche, Norvège, aux Pays-Bas, en Pologne et au Royaume-Uni (0,4 à 0,8 point), où les jeunes éprouvent habituellement moins de difficultés d'intégration sur le marché du travail qu'en France **figure 1** (voir « Pour en savoir plus » – annexe B).

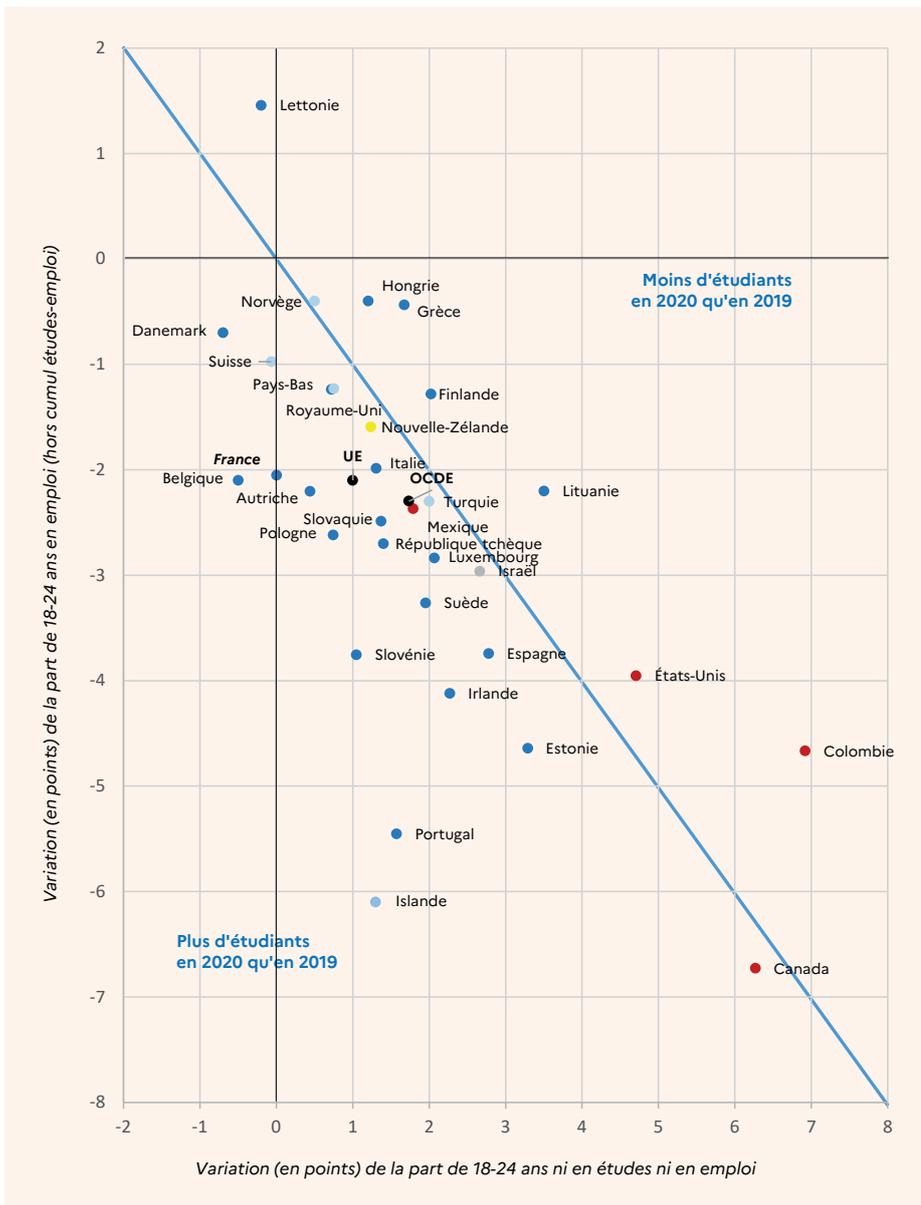
Cette stabilité de la part de jeunes de 18-24 ans ni en études ni en emploi contraste avec la situation suite à la crise financière de 2008, où elle avait alors augmenté de 3 points en un an entre 2008 et 2009. Le choc sur la situation des jeunes avait également été beaucoup plus important en Lettonie, Estonie (8 points), Irlande, Espagne (6 points), Islande (5 points), Lituanie, Suède, Finlande, à l'aune de cet indicateur (voir « Pour en savoir plus » – annexe C).

En 2020, la part de jeunes ni en études ni en emploi augmente cependant de plus de 4 points en Colombie, au Canada, aux États-Unis, de plus de 3 points en Lituanie et Estonie

Part des jeunes ni en études ni en emploi et part des jeunes sans formation ni emploi (NEETs)

La part de jeunes ni en études ni en emploi est différente de l'indicateur européen dit des « NEETs » sur la définition des jeunes en formation. Pour le premier, il s'agit uniquement des élèves, étudiants et apprentis préparant un diplôme reconnu (études formelles). Pour l'indicateur des NEETs, en plus de ceux-ci, les jeunes en stages, cours de sport ou d'art, ateliers, séminaires ou formations sans débouchés sur un diplôme reconnu (formations dites non-formelles) sont aussi considérés en formation. Selon l'enquête Emploi, en France, après 21 % en 2019, seulement 13 % des jeunes de 18-24 ans ont participé en 2020 à une de ces formations non-formelles au cours des quatre semaines précédant l'enquête. La part de NEETs parmi les 18-24 ans n'augmente cependant que d'un point, passant de 14,4 % en 2019 à 15,4 % en 2020, car la plupart des jeunes engagés dans une formation non-formelle sont également étudiants ou en emploi. Dans les autres pays européens, la part de jeunes sans formation ni emploi varie, entre 2019 et 2020, autant que la part de jeunes ni en études ni en emploi à cet âge (voir « Pour en savoir plus » – annexe A).

➤ 1.a Variations 2019-2020 des parts de jeunes ni en études ni en emploi et des parts de jeunes en emploi (hors cumul études emploi) (18-24 ans) (OCDE)



Lecture : les jeunes de 18-24 ans sont quasiment aussi souvent ni en études ni en emploi en 2019 et 2020 dans les pays à gauche du graphique. Les jeunes occupent moins d'emplois (hors cumul études emploi) en 2020 dans les pays de la partie basse du graphique. Ils étudient davantage en 2020 qu'en 2019 dans les pays à gauche de la diagonale (Islande, Portugal, etc.) et en plus faibles proportions en 2020 qu'en 2019 dans les pays à droite de la diagonale. Les jeunes qui cumulent études et emplois sont comptés parmi les jeunes en études.

Source : OCDE et Eurostat, à partir des enquêtes sur les forces de travail 2019 et 2020 - Traitements DEPP. Réf. : Note d'Information, n° 21.44. © DEPP

et de plus de 2 points en Espagne, en Israël, en Irlande et au Luxembourg. Dans les autres pays de l'OCDE, dont le Mexique, la Grèce et l'Italie, comme pour la moyenne de l'OCDE (1,7 point) et celle de l'Union européenne (1,0 point), les hausses sont contenues entre 1 et 2 points.

La hausse de la part d'étudiants a compensé la baisse du taux d'emploi entre 2019 et 2020 en France comme dans plusieurs pays européens

Les pays où la hausse de la part des jeunes ni en études ni en emploi a été la plus

forte entre 2019 et 2020 ont connu une baisse importante de l'emploi des jeunes : au Canada par exemple, la part de jeunes en emploi (hors cumul emploi-études) a baissé de près de 7 points et celle des jeunes ni en études ni en emploi a augmenté dans les mêmes proportions. Cela reflète par ailleurs une dégradation globale de la situation de l'emploi qui ne concerne pas uniquement les jeunes : en Colombie, au Canada et aux États-Unis, les fortes hausses des parts de jeunes ni en études ni en emploi vont de pair avec des baisses d'au moins 4 points de pourcentage des taux d'emploi des 20-64 ans ➤ figure 2. Globalement, plus fort a été le choc sur le taux d'emploi

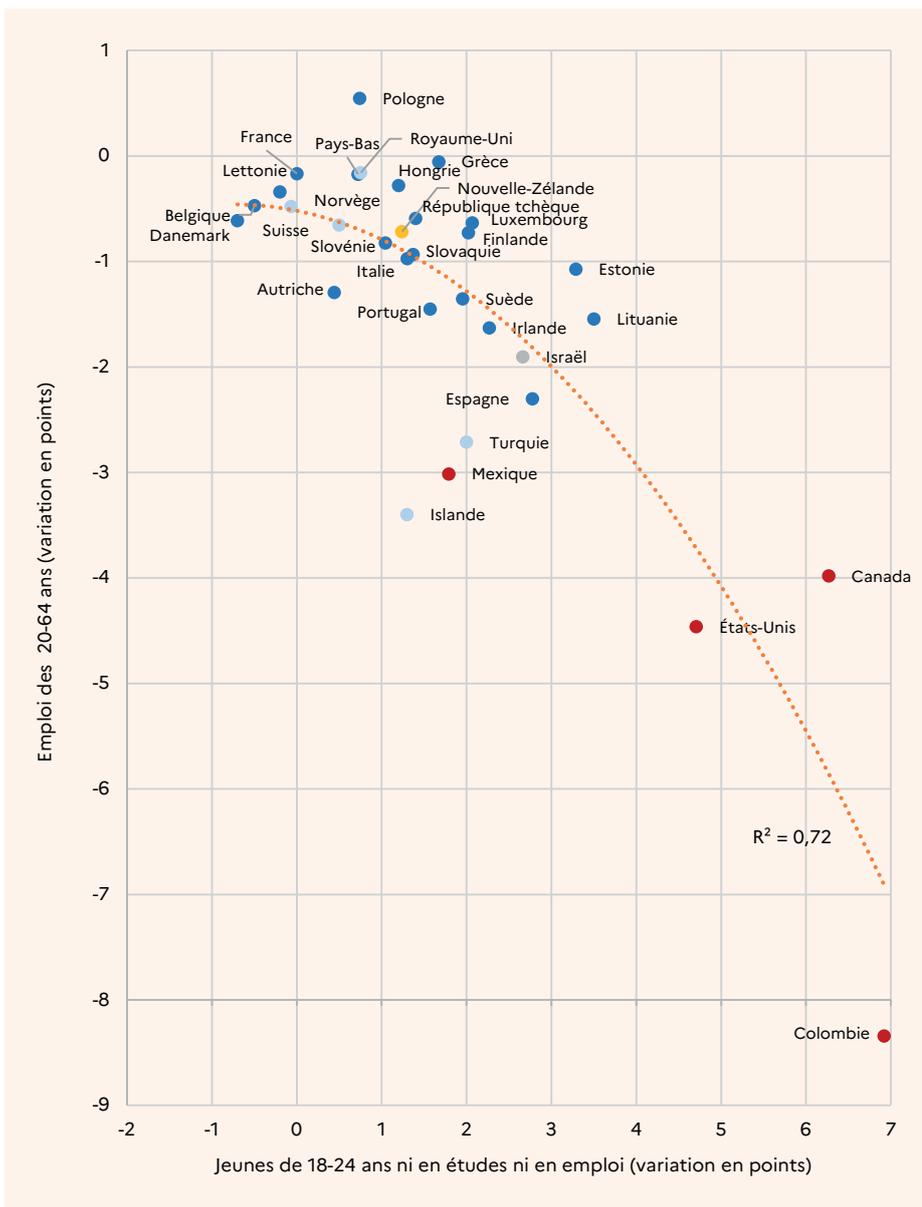
des 20-64 ans d'un pays, plus forte a été la hausse de la part des jeunes de 18-24 ans ni en études ni en emploi. Les pays ayant connu une dégradation de l'emploi modérée, pour les jeunes ou pour l'ensemble des 20-64 ans, ont aussi eu une hausse modérée de la part des jeunes sans étude ni emploi parmi les 18-24 ans.

Simultanément, parmi les 18-24 ans, une hausse de la part d'étudiants a compensé, en partie ou complètement, la dégradation de l'emploi dans la majorité des pays. Ainsi, en France par exemple, mais aussi en Belgique, en Pologne et en Autriche, au Danemark, en Suisse, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, la part de jeunes ni en études ni en emploi reste stable. En Suède, République tchèque, Slovaquie, au Luxembourg, en Nouvelle-Zélande, Italie et au Mexique, des hausses des parts de jeunes en études ont aussi atténué l'impact de dégradations de l'emploi sans les compenser totalement et ont abouti à des hausses de 1 à 2 points des parts de jeunes ni en études ni en emploi ➤ figure 1. Dans les pays où l'emploi des jeunes s'est davantage dégradé entre 2019 et 2020, des hausses des parts d'étudiants ont permis d'amortir le choc (en Islande, au Portugal, en Slovénie) ou d'en contenir l'effet (en Irlande, en Estonie et en Espagne).

L'effort de soutien à l'emploi a été important en France et en Europe

Ce sont des mesures telles que l'activité partielle, pratiquée par de nombreux pays européens, qui ont permis de nettement atténuer le repli de l'emploi en 2020. L'activité partielle (ou « chômage partiel »), initiée par l'Allemagne en 2009, a été étendue et mise à profit en 2020 par l'Allemagne, la France, la Suisse, l'Italie, l'Autriche, l'Espagne, le Portugal et la République tchèque, notamment. Un salarié en activité partielle travaille moins que son horaire habituel, voire ne travaille plus du tout et reste rémunéré par son entreprise à l'aide d'une participation de l'État. Ainsi, le nombre d'heures effectuées par travailleur a baissé de 7 points en France, et même de 8 points au Portugal et 9 points en Italie (voir « Pour en savoir plus » – annexe D). Par ailleurs, l'Irlande, le Canada ou la Nouvelle-Zélande ont subventionné les entreprises dont les revenus ont baissé, pour qu'elles continuent à rémunérer leurs salariés. D'autres pays ont adopté des formules hybrides, l'ensemble de ces mesures permettant de maintenir le contrat entre l'entreprise et le salarié. « En mai 2020, les mesures de maintien dans l'emploi ont

➤ 2 Variations 2019-2020 des parts de jeunes de 18-24 ans ni en études ni en emploi et des taux d'emploi des 20-64 ans (OCDE)



Source : OCDE et Eurostat, à partir des enquêtes sur les forces de travail – Traitements DEPP.
Réf. : Note d'Information, n° 21.44. © DEPP

soutenu environ 50 millions d'emplois dans l'OCDE, de l'ordre de dix fois plus que durant la crise financière de 2008-2009 » (voir « Pour en savoir plus » – OCDE 2020-1). En comparant les pays, plus était élevée la proportion de salariés bénéficiant en mai d'une mesure de maintien dans l'emploi (ou d'un accord en ce sens), moins le taux de chômage a augmenté entre février 2020 et octobre 2020 (voir « Pour en savoir plus » – Eichhorst, Marx, Rinne, 2021). Ces mesures prises rapidement par les pays ont manifestement protégé l'emploi de nombreux salariés et les ont écartés du risque de chômage en maintenant le lien entre salarié et employeur (voir « Pour en savoir plus » – annexe E). Les pays qui ont le plus investi dans les mesures de maintien dans l'emploi ont aussi financé des formules

de soutien destinées aux jeunes entrants sur le marché du travail et aux systèmes de formation par apprentissage (en France : garantie jeunes et prime aux entreprises embauchant jeunes et apprentis) (voir « Pour en savoir plus » – OCDE 2020-1). C'est l'ensemble de ces mesures qui permet de comprendre que la situation des jeunes ait évolué comme la situation générale du marché du travail entre 2019 et 2020.

En France, la part de jeunes de 18 à 24 ans en études augmente de 2 points en 2020

En France, la part de jeunes âgés de 18 à 24 ans en études a augmenté de 2 points, passant de 54 % en 2019 à 56 % en 2020,

selon l'enquête Emploi. À cet âge, ils étudient principalement dans l'enseignement supérieur (84 % en 2019-2020) ou en second cycle d'enseignement secondaire (16 %). 12 % des jeunes en études de 18 à 24 ans sont apprentis sous contrat. Davantage de jeunes se sont inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur pour l'année scolaire 2019-2020 (+ 1,6 % par rapport à la précédente) et davantage encore pour 2020-2021 (+ 2,2 %) ¹. « [en 2020-2021] Les effectifs augmentent nettement en cursus licence (...), avec un plus grand nombre de nouveaux bacheliers accueillis (...) à la suite de la forte hausse du taux de réussite au baccalauréat » (voir « Pour en savoir plus » – SIES, 2021). Par ailleurs, les centres de formation d'apprentis ont formé davantage de jeunes en vue d'un diplôme du second degré à la rentrée 2019 qu'à celle de 2018 (+ 2 %) et, nettement plus encore à la rentrée 2020 qu'à la précédente (+ 11 %) (voir « Pour en savoir plus » – DEPP, 2021).

Moins d'emplois, de stages et de mobilité

En France, le taux d'emploi des jeunes de 18-24 ans qui ont arrêté leurs études recule de près de 2 points entre 2019 et 2020. Les apprentis sont plus nombreux en 2020 qu'en 2019, tandis que les jeunes cumulent moins d'emplois et d'études par la « voie scolaire », en proportion des étudiants (voir « Pour en savoir plus » – annexe F). Les enquêtes de l'observatoire de la vie étudiante témoignent des difficultés particulières rencontrées par les étudiants pour maintenir leur emploi alimentaire (voir « Pour en savoir plus » – OVE, 2011). Environ un quart des étudiants ont poursuivi leur activité tandis qu'un autre quart arrêtaient, réduisait ou changeait d'activité. Parmi ceux qui ont arrêté, moins d'un sur trois a bénéficié du dispositif d'activité partielle. Toujours selon l'observatoire de la vie étudiante, quatre étudiants sur cinq qui avaient un stage prévu n'ont pu le réaliser dans les conditions envisagées, notamment en personne. « Si pour 23 % d'entre eux, le stage a pu se réaliser en adaptant ses modalités, il a été reporté dans 17 % des cas et annulé pour 38 % des étudiants. [...] De même, 72 % des étudiants qui avaient une mobilité internationale prévue cette année n'ont pas pu la réaliser » (voir « Pour en savoir plus » – OVE 2011).

¹ Les deux premiers trimestres de l'année 2020 couvrent l'année scolaire 2019-2020 et le quatrième trimestre couvre l'année scolaire 2020-2021.

Les conditions de travail des jeunes sortants ont été affectées par la crise sanitaire

Au-delà de la baisse du taux d'emploi, les conditions de travail et d'emploi des jeunes sortant du système éducatif se sont fortement transformées entre 2019 et 2020, dans le contexte de la crise sanitaire.

En 2020, 4,4 % des jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale ont bénéficié de mesures d'activité partielle, contribuant à la hausse du sous-emploi, alors que seulement 0,1 % des jeunes étaient concernés en 2019

↘ **figure 3.** Ceci illustre le fait que les mesures d'activité partielle ont protégé les contrats de travail des salariés des entreprises dont l'activité a été interrompue ou réduite, même peu après l'entrée sur le marché du travail.

Si le chômage des jeunes sortants n'a pas augmenté en 2020, ceux-ci sont proportionnellement plus nombreux dans le « halo du chômage », c'est-à-dire dans une situation où ils n'ont pas d'activité professionnelle mais ne sont pas forcément disponibles dans les quinze jours ou n'ont pas recherché activement un emploi (critères requis pour être considéré comme chômeur). C'est le cas à tous les niveaux de diplôme, et particulièrement pour les jeunes moins diplômés, en particulier de CAP et BEP (+ 4 points).

Pour les jeunes en emploi aussi, les conditions de travail ont évolué en 2020. La possibilité de travailler à domicile a par exemple permis de continuer son activité malgré les mesures sanitaires, à tous les niveaux de diplôme. Ce sont principalement les diplômés du supérieur long qui ont utilisé cette possibilité : parmi les récents sortants de formation initiale diplômés du supérieur long, près d'un sur deux avait ainsi au moins partiellement travaillé à domicile lors des quatre semaines avant l'interrogation, une hausse de près de 15 points par rapport à 2019 ↘ **figure 4.** Pour les diplômés de CAP ou BEP, cette part est passée de 3 à 4 points entre 2019 et 2020. ■

↘ 3 La situation professionnelle des jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale, par niveau de diplôme en 2019 et 2020 en France (en %)

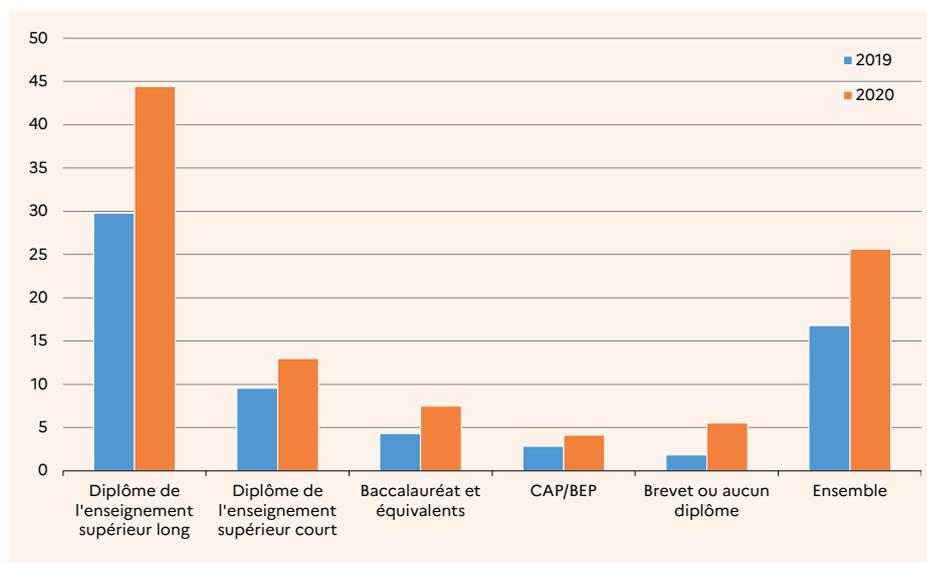
| | | Diplôme de l'enseignement supérieur long | Diplôme de l'enseignement supérieur court | Baccalauréat et équivalents | CAP/BEP | Brevet ou aucun diplôme | Ensemble |
|---|------|--|---|-----------------------------|---------|-------------------------|----------|
| Taux d'emploi | 2019 | 84,3 | 81,0 | 61,2 | 61,7 | 29,0 | 69,1 |
| | 2020 | 81,8 | 80,6 | 60,8 | 60,7 | 27,7 | 68,3 |
| Sous-emploi | 2019 | 3,7 | 5,2 | 7,9 | 6,8 | 5,5 | 5,6 |
| | 2020 | 7,9 | 10,5 | 10,8 | 9,0 | 6,2 | 9,0 |
| <i>dont :</i> <i>temps partiel contraint</i> | 2019 | 3,6 | 5,1 | 7,8 | 6,6 | 5,4 | 5,5 |
| | 2020 | 3,6 | 4,1 | 6,6 | 5,1 | 2,9 | 4,6 |
| <i>activité partielle</i> | 2019 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,2 | 0,1 | 0,1 |
| | 2020 | 4,4 | 6,4 | 4,2 | 3,8 | 3,3 | 4,4 |
| Chômeurs | 2019 | 8,2 | 11,0 | 16,1 | 20,7 | 26,2 | 14,0 |
| | 2020 | 9,0 | 11,5 | 16,7 | 18,9 | 25,3 | 14,1 |
| Halo | 2019 | 2,9 | 3,5 | 6,9 | 8,0 | 13,4 | 5,8 |
| | 2020 | 3,7 | 4,0 | 8,4 | 12,2 | 15,7 | 7,1 |
| Autres inactifs | 2019 | 4,6 | 4,5 | 15,8 | 9,5 | 31,4 | 11,2 |
| | 2020 | 5,5 | 3,9 | 14,2 | 8,2 | 31,3 | 10,6 |
| Total | 2019 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| | 2020 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Lecture : en 2020, 60,7 % des jeunes sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans avec un CAP ou BEP sont en emploi, contre 61,7 % en 2019.

Source : Insee, enquêtes Emploi - Traitements DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 21.44. © DEPP

↘ 4 Part de sortants de formation initiale ayant travaillé au moins partiellement à domicile lors des quatre semaines avant l'interrogation par niveau de diplôme en 2020



Source : Insee, enquêtes Emploi - Traitements DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 21.44. © DEPP

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 21.44, ses figures, références bibliographiques et données complémentaires sur education.gouv.fr/etudes-et-statistiques